



## Les conditions générales des formations

### Public

Les formations sont ouvertes à tous.

Les personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Thierry Véclin, [thierry.veclin@lafrapp.org](mailto:thierry.veclin@lafrapp.org) / 06 85 84 91 98) pour étudier les modalités de financement possibles par leur fonds de formation.

### Aspects pratiques

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (convocation, livret d'accueil, détails pratiques) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Pour s'inscrire à une formation, il faut avoir complété le bulletin d'inscription. L'inscription ne devient définitive qu'après signature de la convention et acceptation du devis. Les inscriptions sont ouvertes au moins 3 mois avant le démarrage de la formation et closes 3 jours avant.

### Coût des formations

Les formations sont prises en charge par le fonds de formation du stagiaire. En cas de non cotisation à un fonds de formation (bénévole, retraité, bénéficiaire des minimas sociaux...), une participation libre peut être étudiée en concertation.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires ou du signataires de la convention. Ils ne sont pas gérés par la Frapp.

Le coût de la formation indiqué est sur notre site Internet, sur le programme ainsi que sur le devis réalisé. Il est exprimé en euros nets de taxes. Il recouvre le coût pédagogique ainsi que tous les frais liés à la mise en œuvre de la session. Pour l'année 2025, le coût pédagogique horaire est fixé à 55€ TTC.

### Règlement de la formation

A l'issue de la formation une facture est envoyée par voie électronique au signataire de la convention. Les coordonnées bancaires figurent sur celle-ci qui peut être réglée par virement. A réception du virement (ou de tout autre moyen de paiement) une facture acquittée pourra être envoyée au signataire, sur demande.

### Attestation

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi que les documents utiles à la justification de la formation.

## **Inclusion**

Les formations sont adaptées aux besoins spécifiques des stagiaires qui ont précisé leurs demandes dans le bulletin d'inscription. Un entretien téléphonique peut être organisé si le besoin est indiqué dans le bulletin d'inscription.

## **Evaluation**

Le stagiaire s'engage à remplir les différents documents d'évaluation de la formation et à répondre aux questionnaires de satisfaction et de suivi post-formation

## **Annulation ou report de la formation**

- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans le cas d'une annulation pour manque d'effectif et si aucune solution de report n'a pu être trouvée entre les deux parties, il ne sera demandé aucun dédommagement au bénéficiaire.

## **Délai de rétractation – Annulation du fait du stagiaire**

- Le signataire de la convention dispose d'un délai de rétractation de 8 jours glissants à compter de la signature. Lors de ce délai, aucun dédommagement financier ne sera demandé en cas de rétractation. Passé ce délai, s'il n'a pas annulé sa participation au moins 15 jours avant la date de démarrage, l'article VII de la convention s'applique en tout ou en partie à discrétion du référent pédagogique et après concertation avec le signataire de la convention. Réclamation

- Toute réclamation portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation doit être exprimée clairement et formulée par écrit. Elle doit être transmise au responsable de formation dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

## **Litiges**

Dans la mesure du possible, les litiges seront réglés à l'amiable et en concertation. Si vraiment, après toute discussion le litige perdure, celui-ci pourra être porté devant le Tribunal de Valence (26).

## *La Frapp*

145A Chemin de Romezon – 26400 Mirabel-et-Blacons / Tél : 06 85 84 91 98

Courriel : [contact@lafrapp.org](mailto:contact@lafrapp.org)

N° siret : 821 242 385 000 10 / N° activité de formation : 84260253426/ Certification Qualiopi n° CPS RNCQ 0704 REV 02 obtenue en 2021 pour les actions de formation et les bilans de compétences

Date de Mise à jour : janvier 2025

